



République et Canton de Neuchâtel  
**COMMUNE DE LA TÈNE**

**CONSEIL GENERAL**

**Séance extraordinaire du jeudi 21 mars 2013 à 20 h 00**

**à l'Espace Perrier, salle « La Tène »**

---

**C o n v o c a t i o n**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2013 (*vous parviendra ultérieurement*)
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la nomination d'un représentant au conseil d'établissement scolaire intercommunal (CESI) (annexé)
4. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant l'écoquartier social Agora (annexé)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation et l'extension des systèmes de parcage payant et l'adoption d'une demande de crédit de 58'000 francs pour sa mise en œuvre (annexé)
6. Proposition de résolution du 3 mars 2013 des présidents des partis et groupe politiques communaux Daniel Jolidon (ELT), Nicolas Krügel (PLRT) et Alain Maurissen (PLST) (annexé)
7. Motions et propositions
8. Interpellations et questions
9. Lettres et autres pétitions
10. a) Communications du Conseil communal  
b) Communications du bureau du Conseil général
11. Divers

La Tène, le 4 mars 2013

CONSEIL GENERAL

Annexe(s) : documentation usuelle

Rappels :

Extrait art. 47<sup>1</sup> du Règlement général de commune : **Empêchement**

<sup>1</sup> Un-e membre du Conseil général empêché-e d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du ou de la président-e.

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (commune.la-tene@ne.ch).